

Des emplois au rabais et le métier de garde-moniteur·rice en danger critique d'extinction

**Les métiers fondamentaux de terrain sont dévalorisé·es
au Parc national de La Réunion.**

Lors du dernier CSA, le 28 janvier 2026, les représentant·es des deux organisations syndicales représentatives (Sne-FSU et FO) ont rejeté unanimement le projet de substituer deux nouvelles fiches-métiers « agents de terrain C » et « technicien de terrain B » aux fonctions de « médiateur·rice du patrimoine » et « garde-moniteur·rice », hors du référentiel national des métiers des parcs nationaux. Cette nouvelle rédaction est instrumentalisée par le directeur pour :

- justifier de laisser en catégorie C, dans une catégorie inférieure aux fonctions et missions de ces postes de terrain (B), une partie de nos collègues en quasi-statut,
- d'en recruter ainsi aussi de nouveaux et nouvelles,
- continuer à recruter une main d'œuvre *locale* qualifiée au rabais en catégorie C,
- faire disparaître le métier de garde-moniteur·rice, reconnu en B aujourd'hui (il ne reste que 4 gardes à La Réunion).

Extrait de la déclaration liminaire lue en CSA local :

« (...) Le mécontentement est aujourd'hui profond, durable et largement partagé. Il ne relève ni d'un malentendu, ni d'une revendication isolée, mais bien d'un sentiment d'injustice structurelle entretenu depuis des années.

Des agents exerçant des missions identiques –et de plus ayant les mêmes formations, les mêmes objectifs fixés, le même niveau de technicité, les mêmes responsabilités sur le terrain– continuent d'être traités différemment sur le fondement d'une politique de recrutement au rabais pour une majorité. D'un côté, des agents contractuels recrutés localement et maintenus dans une situation assimilable à la catégorie C ; de l'autre, quelques agents fonctionnaires de catégorie B. Cette différence de traitement n'est ni justifiée, ni compréhensible, ni acceptable. Elle renforce, au lieu de tenter de le gommer, l'écart induit par le statut et le quasi-statut.

Lorsque nous vous avons sollicité afin d'étudier notre requête de requalification ou d'accès à la catégorie B pour les agents concernés, cette demande a été rejetée immédiatement, sans envisager de rechercher une solution y compris avec le ministère de tutelle. Pire encore, il nous a été répondu, en instance, que ces agents avaient déjà été « déprécarisés » il y a 8 ans lors du



passage au Quasi-statut et qu'il convenait de s'en satisfaire. Ce type de réponse est particulièrement mal vécu par des agents investis de longue date dans les missions du Parc.

La production récente de deux fiches métiers de terrain, établies par un prestataire privé, décrivant des compétences, des missions et des niveaux de responsabilité équivalents, vient confirmer ce que les agents dénoncent depuis longtemps. *Ces documents objectivent l'égalité des missions tout en actant le maintien d'une inégalité de reconnaissance (catégorie C ou B) et de traitement catégoriel. Ce choix alimente directement le mal-être des personnels et dégrade durablement le climat social de l'établissement.*

(...) Nous le disons clairement : le maintien de cette situation n'est plus tenable. Il porte atteinte à la reconnaissance du travail de terrain, fragilise l'efficacité et la bonne réalisation des missions du Parc national et expose l'établissement à une dégradation durable du climat social. Le CSA ne peut pas se contenter d'enregistrer ce malaise sans réponse respectueuse, ni écoute de nos revendications, ni-même volonté de résolution équitable et durable.

Nous exigeons solennellement que cette situation soit pleinement réexaminée, non seulement sous l'angle réglementaire, mais aussi au regard de ses impacts humains, sociaux et organisationnels. *Le maintien d'inégalités de traitement pour des missions équivalentes n'est pas soutenable à long terme* et appelle des réponses claires, justes et responsables. (...) »

Nous revendiquons :

- ☞ le retour au cadre normalisé applicable à l'ensemble des établissements publics des parcs nationaux, sur la base du référentiel métier actualisé en catégorie B (Ndlr : suite à la requalification du métier de garde-moniteur en technicien de l'environnement) ;
- ☞ le recrutement exclusivement en catégorie B pour l'ensemble des embauches à venir sur ces métiers ;
- ☞ l'examen de toutes les pistes possibles de revalorisation en catégorie B pour les personnels actuellement en poste sur ces métiers, en partenariat avec la tutelle ;
- ☞ la conduite, dès 2026, d'une démarche de fusion dans le seul métier de garde-moniteur-ice de l'ensemble des missions de terrain aujourd'hui assurées indifféremment par ces agent·es.

STOP !

- La situation insulaire et loin de la tutelle, ne doit pas laisser le champ libre au directeur du Parc national de La Réunion pour un **recrutement local au rabais**, d'agents publics et d'agentes publiques ;
- Nos collègues méritent la reconnaissance catégorielle à la hauteur de leurs missions.

→ **Agente.e de parc national, Agent.e publique de l'environnement, tu peux les soutenir :**

[Signe la pétition ici](#)